

BARÈME HONORAIRES

TRANSACTION - VENTE



MAISONS APPARTEMENTS CONTRAT NESTENN

Prix de vente entre 0 à 100 000 € rémunération forfaitaire de 7,5%

Prix de vente entre 100 001 € à 250 000 € rémunération forfaitaire de 6,5%

Prix de vente entre 250 001 € à 490 000 € rémunération forfaitaire de 5,5%

Prix de vente à partir de 490 001 € et plus rémunération forfaitaire de 5%

MAJORATION de 0,5% sur le barème ci-dessus en cas de mandat SIMPLE

Minimum de perception de 4 000 € TTC

Honoraires TTC. Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

Terrains à bâtir quelque soit le montant, rémunération forfaitaire de 8%

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur : 50€

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

Honoraires à la charge du bailleur : 10€/m²

Honoraires à la charge du locataire : 10€/m²

Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :

Part Locataire : 3€/m²

Part Bailleur : 3€/m²

GESTION LOCATIVE (Habitation/Commercial)

A partir de 3,9% HT, Cf barème dédié

TRANSACTION COMMERCES

- de 0,00€ à 100.000€ 10% HT

- de 100.000€ à 250.000€ 8% HT

- de 250.000€ à 500.000€ 7.5% HT

- plus de 500.000€ 6.5% HT

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Location Honoraires : 26% de 12 mois de loyer annuel charges comprises hors taxes avec un minimum de 2200€. Frais de rédaction d'acte : 600€ HT

Tarifs applicables au 04.04.2022



Société Nestenn Californie Conseils, SASU au capital de 1500 € - Siège social : 30 avenue de la Californie, 06200 NICE- RCS NICE n° 89044134 - Carte professionnelle CPI 0605 2021 000 000 061 délivrée par CCI de Nice-Côte d'Azur